

2017/2018

LIVRET D'ACCUEIL

Horaires :

8h45/11h45 et 13h45/16h00

Les élèves sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant le début de la classe (8h35 et 13h35)

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

**A GRIPPA D'AUBIGNÉ
NIORT**

Ecole primaire Agrippa d'Aubigné
Place Constant Saboureau
79000 NIORT



DIRECTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : maternelle et élémentaire

05 49 73 97 52 (appeler à ce numéro pour tout renseignement)

Directrice : Emilie GROLLEAU

Courriels :

ce.0790485y@ac-poitiers.fr (à privilégier)

e.agrippa.daubigne@mairie-niort.fr

Site :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/niort-agrippa-daubigne>

Toute l'équipe enseignante vous souhaite une très bonne rentrée.

Intérim assuré par Mme Carole COMBE de septembre 2017 à janvier 2018.

(Journée de décharge : mardi toute la journée).

Fréquentation :

L'école fonctionne en semaine de la manière suivante :

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) seront proposées à certains élèves (elle aura lieu sur le temps méridien) à compter de mi-septembre.

Ouverture des grilles de l'école : 8h35 le matin (maternelle et élémentaire) ; 13h35 l'après-midi (côté maternelle uniquement)

Horaires de la classe : 8h45-11h45 et 13h45-16h.

➤ Les élèves d'élémentaire ne déjeunant pas à la cantine, sont autorisés à passer par la cour de la maternelle à 11h45 et de 13h35 à 13h45.

➤ Seuls les élèves d'élémentaire **déposant et récupérant un frère ou une sœur le matin et à 16h00**, sont autorisés à passer par la cour de la maternelle.

Inspection Départementale Niort Sud :

Tél. : 05 17 84 02 30 (standard).

Personnel de l'Éducation Nationale :

-Mme Anne BOUFFARD et Madame Dominique MARTIN 1/4: PS/MS

-Mme Emilie GROLLEAU et M. Jacques BAUDREZ 1/4: PS/GS

✚ Mme Saïda PAUSÉ remplace Mme GROLLEAU à cette rentrée.

-Mme Gabrielle WESOLEK : GS/CP

-Mme Carole COMBE et M. Jacques BAUDREZ 1/4: CE1/CE2

✚ De septembre à janvier : Mme Carole COMBE 1/2 et M. Jacques BAUDREZ 1/2 : CE1/CE2

-Mme Marie Odile BRAULT et Mme Audrey LEBOEUF 1/4 : CE2/CM1

-Mme Frédérique SAVARIAU et Mme Audrey LEBOEUF 1/4: CM1/CM2.

Personnel Intervenant occasionnellement :

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté (RASED) :

***Psychologue scolaire** : en attente (les secteurs d'intervention des psychologues seront redéfinis le 8 septembre)

***Maîtres spécialisés** : M. Auchatraire

M. Arrignon 06 26 07 56 36

***Enseignant référent en charge du handicap** : Mme Nelly GEOFFROY

Numéro de téléphone: 05 17 84 02 30 (standard de l'Inspection Académique).

Inspection de l'Éducation Nationale (DSDEN 79)

61 Avenue de LIMOGES

BP 515

79022 NIORT CEDEX

Centre MEDICO SCOLAIRE :

Dr LUER Médecin scolaire : 05 49 32 32 00

sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr

→ (A contacter rapidement pour mettre en place un PAI)

***Personnel Municipal :**

Coordonnateur Secteur Scolaire :

Mairie de Niort : 05 49 78 74 01

(Gestion du Personnel Municipal)

***Entretien :**

Madame Sylvia COQUET.

***Dans les classes accueillant des élèves de maternelle :**

Assistantes à la maternelle (ATSEM) :

Mmes Karine MICHELET, Muriel RICHARD et Corinne GRIGNON.

***Responsables du restaurant scolaire :** Tél. 05 49 73 90 14

M. Sébastien GOURDE

***Animations périscolaires :**

Personne référente sur l'école :

Ludovic ROSSEEL

Accueil garderie :

Horaires : de 7h30 à 8h35 le matin et de 16h00 à 18h30 le soir.

-**En maternelle**, une garderie est proposée dans l'école, la surveillance est confiée au personnel municipal ATSEM. Un goûter est alors fourni à 16h30 par la mairie (inscription le matin).

Le matin, la garderie maternelle se trouve côté élémentaire.

-**En élémentaire**, les enfants sont accueillis à l'école. L'animation et la surveillance sont confiées à des animateurs dans le cadre du Contrat Educatif Local (C.E.L.) de la mairie de Niort. Prévoir le goûter les jours où il y a fréquentation de la garderie.

Tarifs calculés à l'heure commencée. (Téléphone : 06 45 77 80 94).

Restauration scolaire :

Les menus de la semaine sont affichés pour les familles ou visible en ligne sur le site de la mairie.

Pour les élèves de l'élémentaire : La mairie fournit des serviettes jetables.

Les inscriptions au restaurant scolaire se font auprès de la mairie de Niort. Les factures sont établies mensuellement et adressées directement aux familles.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical devra être fourni directement à la mairie afin de défalquer les repas non consommés.

Fonctionnement général

Une **réunion de rentrée** est organisée dans les premières semaines de l'année scolaire. Elle permet de répondre aux questions des familles, de les informer sur ce qui se passe à l'école et dans la classe, et de présenter l'ensemble du personnel en maternelle.

Les parents élisent chaque année des représentants au **Conseil d'école** : ces élections scolaires feront l'objet d'une information précise en début d'année scolaire. La date des élections est fixée au vendredi 13 octobre 2017.

L'école possède **une coopérative scolaire**, pour laquelle il est demandé une participation aux familles. La coopérative scolaire sert à voir des spectacles ou à financer des sorties, à acheter du matériel, à payer des assurances... (17 euros).

*Pour une maladie chronique ou de longue durée, un Projet d'Accueil Individualisé sera réalisé avec le médecin scolaire.

IMPORTANT : Attention, aucun médicament ne peut être administré à l'école par les enseignants, sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé et de maladie chronique (sur présentation d'une prescription médicale).

***En cas d'absence de votre enfant, n'hésitez pas à téléphoner à l'école et à laisser un message (ne pas appeler plusieurs fois) si nécessaire (05 49 73 97 52)**

Pensez également à écrire un mot dans le cahier de liaison si vous n'avez pas pu téléphoner à l'école.

* **Le règlement intérieur** voté l'an passé est en ligne et affiché dans l'école.

Ce règlement qui doit être remis à jour chaque année sera voté lors du premier Conseil d'Ecole (mi-octobre). Il sera ensuite mis en ligne, affiché et collé dans les cahiers de liaison. Les familles doivent le lire avec leurs enfants.

***Assurance :**

Votre enfant doit être assuré(e) :

- **en « Responsabilité Civile »**, pour les dommages qu'il peut causer.
- **en « Individuelle accident »**, pour les accidents dont il peut être la victime, sans tiers.

Attention ! Un élève ne pourra participer à aucune sortie scolaire s'il n'est pas assuré à ce titre.

Pensez à l'attestation d'assurance dès les premiers jours de rentrée.

*** PEDIBUS :**

Depuis juin 2011, un groupement de parents au sein de l'Association de Parents d'Elèves a mis en place un service « pédibus ». Il existe deux lignes. Nous vous invitons à consulter la rubrique Pédibus sur le site de l'école pour de plus amples informations.

* **Cahier de liaison :**

Pour que les familles puissent communiquer aisément avec l'enseignant et vice-versa, chaque enfant aura un cahier à son nom.

Les messages qui y seront écrits ou collés **devront être signés par les parents,** cela est important pour que les informations circulent facilement.

Accueil en maternelle

Prévoir un petit sac logeant dans les caisses mises à la disposition des élèves:

Il servira à mettre tous les jours le cahier de liaison (format 17 x 22), le « doudou ».

Suivi des activités :

Pour vous permettre de suivre les apprentissages de votre enfant, ses productions écrites et ses travaux divers seront consignés dans des pochettes et des cahiers qui vous seront remis régulièrement pour consultation à la maison. Un cahier des réussites de votre enfant vous sera communiqué à plusieurs reprises.

Sieste :

Les plus jeunes disposent de couchettes en plastique pour la sieste l'après-midi. Les draps sont fournis et leur entretien est assuré à l'école. Les enfants les plus âgés, ou ceux qui ne dorment plus à la sieste, ont un temps de repos/relaxation en début d'après-midi.

Petit déjeuner :

Chaque enfant devra avoir consommé un petit déjeuner équilibré avant de venir à l'école, afin d'aborder les activités dans les meilleures conditions.

Prévoir une boîte de mouchoirs jetables en papier, un paquet de gobelets en plastique et un rouleau d'essuie-tout.

Tenue vestimentaire :

Chaque jour, les enfants pratiquent des activités physiques et motrices. Il est souhaitable qu'ils aient **des vêtements et des chaussures adaptés pour ne pas être gênés (courir, sauter, grimper...).**

Les jeunes enfants ne reconnaissent pas leurs vêtements, il est donc très fortement recommandé de **marquer tous les vêtements**, en particulier ceux que l'enfant devra quitter souvent (stylo à bille sur les étiquettes, par exemple).

Les tenues fragiles sont à éviter : un coup de crayon malheureux est toujours possible en classe, et la cour de récréation n'est pas toujours sèche et propre...

Prévoir une tenue de rechange : pour les petits accidents.

BONNE RENTREE A TOUS !